



Ordonnance de télécom CRTC 2023-249

Version PDF

Références : [2023-205](#) et [2023-207](#)

Ottawa, le 11 août 2023

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 573 Tarif général – Modifications concernant les intérêts sur les dépôts	23 juin 2023	13 juillet 2023
Bell MTS Inc.	AMT 856 Tarif général – Modifications concernant les intérêts sur les dépôts	23 juin 2023	13 juillet 2023
DMTS, une division de Bell Canada	AMT 88 Tarif général – Modifications concernant les intérêts sur les dépôts	23 juin 2023	13 juillet 2023
KMTS, une division de Bell Canada	AMT 99 Tarif général – Modifications concernant les intérêts sur les dépôts	23 juin 2023	13 juillet 2023
Télébec, Société en commandite	AMT 545 Tarif général – Modifications concernant les intérêts sur les dépôts	23 juin 2023	13 juillet 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général